



FFSA
COUPE DE
FRANCE **RALLYE**

FFSA
VEHICULES HISTORIQUES



35^{eme} RALLYE NATIONAL DE VENASQUE
12^{eme} RALLYE VHC DE VENASQUE
9^{eme} RALLYE VHRS DE VENASQUE

Fiche Autocontrôle Reconnaissances

	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin
VENASQUE ES 1						
COL DE MURS m ES 2						
COL DE LA LIGNE ES 3-5						
COL DE MURS d ES 4-6						

Cette fiche est à rendre impérativement aux vérifications administratives

Extrait du Règlement

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Respecter STRICTEMENT une vitesse maximale de 45 km/h dans LE BEAUCET ainsi que dans le hameau des BEILLONS (commune de MURS).

6.2.6 Les reconnaissances seront autorisées les 05, 06 et le 11 avril 2025.

Nombre de passages en reconnaissances LIMITE à 3 MAXIMUM.

Des contrôles seront effectués.

AUCUN REPERE VISUEL NE DEVRA ETRE PEINT SUR LE PARCOURS, sous peine de sanction prononcée par le Collège des Commissaires Sportifs, pouvant aller jusqu'au refus de départ ou exclusion, sans remboursement des droits d'engagement.